



Les pompiers de Vendôme recrutent

La caserne de Vendôme entre, jusqu'au 18 mai ,en période de recrutement de Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP). Mais, qui souhaiterait rentrer dans cette institution prestigieuse doit remplir certaines conditions en plus d'être sportif.

L'association **JSP de Vendôme**, qui existe depuis 1976 à l'initiative de la Jeune Chambre Economique, vient de rejoindre en début d'année l'**Amicale des Pompiers de Vendôme**. Beaucoup de pompiers professionnels ou volontaires sortent des rangs des JSP « *J'ai commencé en 1986 dans les JSP de Vendôme et aujourd'hui je fais partie des 29 pompiers professionnels opérationnels de la caserne* » appuie Emmanuel Deniau , formateur et membre de la commission **JSP** qui examinera avec d'autres les dossiers de candidature qu'ils recevront. D'ailleurs, tous les Centres de secours n'ont pas forcément de Jeunes Sapeurs. Il faut, entre autres, des encadrants impliqués et motivés, tous volontaires et bénévoles, un engagement finalement pour la jeune recrue mais également pour

ceux qui encadrent.

La formation des **JSP** se déroule sur 4 ans et les jeunes sont recrutés à partir de 12-13 ans, filles ou garçons, il n'y a pas de distinction. Les entraînements se passent le samedi matin directement à la caserne de 8h à midi. Du sport, bien sûr, mais également des modules à suivre pour se former à être pompiers. *« Des modules bien définis que l'on met en place quand on le veut et quand on le peut mais tous sont travaillés spécifiquement à chaque âge. A l'issue des 4 ans, ils passent un brevet national de Sapeurs Pompiers mais les **JSP** sont évalués très régulièrement pendant leur apprentissage »* explique **Mathieu Gouffault**, instructeur **JSP**, pompier professionnel à Vendôme et trésorier de l'Amicale également. Les jeunes participent également à des manifestations au niveau départemental comme des cross ou des manœuvres tout le long de l'année. Pour faire partie de cette élite, il faut passer plusieurs tests et des épreuves sportives qui se dérouleront le 22 juin. Il faut également que le jeune intéressé envoie une lettre de motivation lors de l'inscription pour évaluer son implication. Puis un entretien individuel avec le jeune, ainsi qu'avec les parents se déroulera afin de percevoir la motivation. *« On demande le bulletin scolaire trimestriel, non pas pour juger les notes mais plutôt pour apprécier son comportement en classe. Les **JSP** peuvent aussi être un levier pour le motiver. Notre jugement se fera sur une globalité, nous n'avons pas besoin que de compétiteurs sportifs ou que d'intellectuels, c'est un tout, sportif avec une tête bien faite et qu'il soit assidu »* conclut **Pierre Morali**, secrétaire de l'Amicale et parent bénévole.

Pour rejoindre les Jeunes Sapeurs Pompiers de Vendôme en 2019 :

Les inscriptions se font jusqu'au 18 mai

Avoir entre 12 et 13 ans dans l'année

Adresser une lettre de motivation au responsable de la Commission des JSP - 1 rue du Tertre 41100
Vendôme

Ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique du sport en compétition (certificat médical)

Être détenteur du brevet de natation 50 mètres

Satisfaire aux épreuves de sélection sportives

Entretien avec le jury de sélection, suivant règlement intérieur

La date des sélections sportives et entretien se feront le 22 juin 2019 à la caserne de Vendôme

Contact : Caserne de Pompiers-1 rue du Tertre-
41100 Vendôme - jspvendome@hotmail.com